

**Déclaration orale**

**Du**

**Conseil national des droits de l’Homme du Royaume du Maroc**

Réunion débat sur le cyberharcèlement des enfants

Thème : Cyberharcèlement des enfants, notamment les enfants en situation de handicap

54ème session du Conseil des droits de l’Homme

27 septembre 2023

(2 minutes)

Conseil des droits de l’Homme

54ème session

M. le Président ;

Le Conseil national des droits de l’Homme du Royaume du Maroc a l’honneur de prendre part aux travaux de cette réunion débat dont le sujet constitue une thématique centrale pour le CNDH

Dans ce sens, le CNDH a organisé en juin dernier, lors de la journée mondiale de l’enfant africain, une rencontre thématique entre la présidente et des enfants de 12 pays africains pour discuter la question de protection de leurs droits dans l’environnement numérique.

D’un autre côté, suite au récent séisme qu’a connu notre pays, le CNDH a mis en place un dispositif de suivi et d’évaluation des actions et des mesures prises par les autorités nationales pour assurer l’accès des enfants touchés par le séisme à leurs droits fondamentaux avec un accent particulier sur la e-protection.

Ainsi le CNDH a mis en place un numéro vert pour recevoir les plaintes liées à toute violation des droits de l’Homme, via ses commissions régionales.

Aussi, la Commission nationale contre la traite des êtres humains, dont le CNDH est membre, a mis en place un numéro vert dédié à la dénonciation d'éventuels cas de traite d’êtres humains.

Tout en se félicitant des mesures prises par les autorités nationales pour assurer l’accès des enfants touchés par le séisme à leurs droits, le CNDH note avec préoccupation des cas de cyberharcèlement et l’exposition des photos des enfants sur les réseaux sociaux qui pourrait être exploitées par des réseaux de traite des êtres humains.

En se basant sur les rapports des mécanismes de protection du CNDH, les conclusions du travail terrain et les concertations régionales avec les enfants, le CNDH recommande :

* de renforcer la coopération régionale et internationale en généralisant la coopération policière et judiciaire et d’étendre le système d’alerte international
* De considérer l’enfant comme acteur majeur et le faire participer au processus décisionnel

Je vous remercie !